

LETTRE D'ENTENTE

entre

**L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
ci-après appelée « l'Université »**

et

**L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (APAPUS)
ci-après appelée « le Syndicat »**

**Objet : Vacances anticipées applicables aux professionnelles et professionnels réguliers
et aux professionnelles et professionnels en probation – APAPUS A**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée entre les parties le 5 juin 2014 portant sur le sujet cité en objet;

CONSIDÉRANT le délai imparti afin de régulariser la banque de vacances dans le cadre de la conversion et précisé au point 8 de ladite lettre d'entente;

CONSIDÉRANT le souhait des parties de ne pas pénaliser les professionnelles et professionnels qui n'ont pu se conformer au délai prescrit du 30 avril 2018.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- Un délai supplémentaire se terminant au 30 avril 2020 est accordé aux professionnelles et professionnels afin d'écouler la portion des jours de vacances anticipées au-delà des jours pouvant être reportés en vertu de l'article 10-1.20 de la convention APAPUS et ainsi se conformer à la lettre d'entente précitée.

En foi de quoi les parties ont signé ce 17^e jour du mois d'avril 2018.

Pour l'Université

Pour le Syndicat

Personne représentante dûment autorisée

Personne représentante dûment autorisée

Témoin

Témoin